



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de
Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la Mairie, 2870 boulevard du Curé-Labelle, à Prévost, le 3 avril 2006, à 18h.

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Charbonneau, maire
Monsieur Jean-Pierre Joubert, conseiller
Monsieur Germain Richer, conseiller

Et

Monsieur Laurent Laberge, greffier
Monsieur Normand Gélinas, directeur urbanisme et environnement

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Claude Charbonneau, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

14472-04-06

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Germain Richer
appuyé par monsieur Claude Charbonneau

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente assemblée de consultation publique soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur le projet de règlement suivant :

Amendement au règlement 310, tel qu'amendé (règlement 310-64) afin d'effectuer les modifications suivantes :

- a) autoriser un atelier artisanal à l'intérieur d'un bâtiment distinct du bâtiment principal dans la zone H-110 (secteur du Lac-Écho);
- b) obliger un réseau d'égout pluvial pour toute nouvelle rue desservant des terrains d'une superficie de 750 m² et moins dans les zones H-204 (Terrasse des Pins), H-236 (secteur Lesage), H-254 (Clos-Prévostois) et H-256 (Clos-Prévostois);
- c) diminuer la superficie minimale d'un terrain dans la zone H-204 (Terrasse des Pins);
- d) agrandir la zone H-332 à même la zone C-331 (secteur rue Roméo-Monette);
- e) autoriser l'usage triplex (3 logements) dans la zone H-332 (secteur rue Roméo-Monette);

9275A



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de
Prévost

No de résolution
ou annotation

- f) augmenter la marge avant à dix (10) mètres pour un usage de la classe d'usages « habitation multiplex (h2) » dans la zone H-332 (secteur rue Roméo-Monette);
- g) ajouter une disposition sur la couleur d'un revêtement extérieur;
- h) régir l'implantation d'un spa et sauna extérieur;
- i) modifier la distance prescrite entre deux (2) bâtiments occupés par un usage résidentiel unifamiliale dans un projet intégré;
- j) ajouter des dispositions relatives à un atelier artisanal situé à l'intérieur d'un bâtiment distinct du bâtiment principal;
- k) ajouter la carte des milieux humides comme annexe au règlement;

PROJET DE RÈGLEMENT 310-64

Monsieur Normand Gélinas explique le projet de règlement 310-64, amendant le règlement de zonage 310, tel qu'amendé, et mentionne les conséquences de son adoption.

Le point f) est retiré du projet de règlement.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

- ✓ Citoyen : Est-ce que les terrains du secteur de la rue du Curé-Papineau sont déjà cadastrés ?
- ✓ Citoyen : Est-ce qu'il va y avoir des terrains avec un frontage sur la rue du Curé-Papineau;

14473-04-06


LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Joubert
appuyé par monsieur Germain Richer

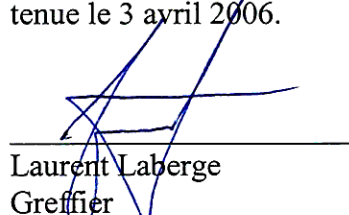
ET IL EST RÉSOLU QUE la présente assemblée de consultation publique soit et est levée à 18 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 14472-04-06 et 14473-04-06 contenues dans ce procès-verbal.


Claude Charbonneau
Maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions numéros 14472-04-06 et 14473-04-06, consignées au présent procès-verbal a été adoptée lors de la séance de consultation tenue le 3 avril 2006.


Laurent Laberge
Greffier